Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise
133 Quai Saint Réal
73600 Moûtiers

Délibération n° 2022-09-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : Demande de financement auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Département de la Savoie pour l'animation du Plan Pastoral 1er juillet 2022 au 30 juin 2024

Séance du 20 septembre 2022

Membres du Bureau en exercice	16	Date de la convocation	13 septembre 2022
Nombre de présents	10	Date de l'affichage	13 septembre 2022
Nombre de Procurations	0		
Nombre de votants	7		
Pour	7		
Contre	0		
Abstention	0		

Le 20 septembre 2022, à 18h00 le Bureau Syndical, légalement convoqué le 13 septembre 2022, s'est réuni à la salle d'audience à la MCI à Moûtiers, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Fabrice Pannekoucke.

M. Fabrice Pannekoucke – Conseiller Régional et les 2 Conseillers Départementaux Mme Fabienne Blanc Tailleur et M. Auguste Picollet ne prennent pas part au vote

Composition du Bureau Syndical	Membres du Bureau Syndical	Présent	Excusé	Absent	Procuration
Président	PANNEKOUCKE Fabrice	X			
1ER Vice Président	MARTIN Patrick	X			
2ème Vice Président	ABONDANCE Jocelyne	X			
3ème Vice Président	POINTET André	X			
4ème Vice Président	FAVRE Didier	X			
5ème Vice Président	DESRUES Guillaume	X			
6ème Vice Président	SPIGARELLI Lucien	X			
7ème Vice Président	PACHOD Jean Yves		X		
8ème Vice Président	DUNAND François	X			
9ème Vice Président	JAY Claude		X		
Membre du Bureau	UTILLE GRAND Cécile		X		
Membre du Bureau	PICOLLET Auguste	X			
Membre du Bureau	ROLLAND Vincent		X		
Membre du Bureau	BLANC TAILLEUR Fabienne	X			
Membre du Bureau	AMET Yannick		X		
Membre du Bureau	MONIN Thierry		X		

Participe également à la séance : Sandra OLLIER – Directrice de l'APTV

OBJET : Demande de financement auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Département de la Savoie pour l'animation du Plan Pastoral 1er juillet 2022 au 30 juin 2024

Monsieur le Président rappelle qu'une délibération a été prise au bureau syndical du 2 juin 2022 pour solliciter les financements de la Région et du Département pour l'animation du Plan Pastoral de Territoire pour l'année 1. Cette délibération est à reprendre, le dossier ayant été financement déposé pour deux années, sur la période allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2024.

Le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes a développé une politique active de soutien aux systèmes pastoraux sur son territoire à travers les Plans Pastoraux Territoriaux qui sont des outils en faveur du soutien aux pratiques pastorales extensives et au maintien des espaces pastoraux. Le Département de la Savoie est partenaire du dispositif.

Depuis sa mise en place en 2009, les porteurs de projets, publics et privés, ont très largement mobilisé le dispositif et les crédits alloués. Le Plan Pastoral de 2ème génération s'est terminé au mois de novembre 2021 et un nouveau Plan Pastoral a été élaboré pour la période 2022-2027.

Ce plan, établi à partir d'une large concertation à l'échelle du territoire, vise une programmation pluri-annuelle au travers de 7 fiches-actions : animation du dispositif, études/expérimentations/médiations, structuration collective, amélioration des conditions de vie et de travail, utilisation raisonnée des surfaces pastorales, outils de productions et communication/diversification/multi-usage.

La mise en œuvre du Plan Pastoral de Territoire (PPT) nécessite une animation dédiée, qui porte sur les missions suivantes :
- animation du Plan Pastoral de Territoire : contact avec les porteurs de projets, appel à projets annuel, préparation/animation/compte-rendu des instances de gouvernance (comités de pilotage, comités techniques...)
- instruction des dossiers, sur la base d'une vingtaine de dossiers par an
- réception des travaux
- suivi du PPT et évaluation

La mission d'animation pour la période allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2024 d'un montant de 47 196 € TTC peut bénéficier d'une aide de 20 % du Département et de 40 % la Région.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide :

- De mettre en œuvre l'opération d'animation du PPT sur la période allant du 1er juillet 2022 au 30 juin pour un montant de 47 196 € TTC
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental de la Savoie dans le cadre du Contrat Départemental 2022-2028 à hauteur de 20 % du montant de l'opération
- De solliciter l'aide du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 60 % du montant de l'opération
- D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits. L'original est signé par les membres présents. Copie certifiée conforme.

Le Président
Fabrice Pannekoucke

Transmis à la Sous Préfecture le 21 SEP. 2022
Publié le
Certifié exécutoire le

Assemblée du Pays de Tarentaise-Vanoise

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.